



# Avis de Course

## Banana's Cup

Dimanche 4 mars 2018



### Autorité Organisatrice :

Le Club Nautique de Saint-Raphaël organise le dimanche 4 mars 2018, la Banana's Cup.

### 1.- Règles :

Cette régata sera régie par :

- les RIR des règles de courses à la voile 2017/2020,
- Les prescriptions de la FFVoile,
- Les instructions de course type et annexes aux IC du CNSR,
- Les règles des Classes,
- Le présent avis de course.

### 2 et 3.- Classes admises et Inscriptions.

- Habitables : OSIRIS et IRC
- Inter série Quillards de sport (INQ)

### Inscriptions et paiement en ligne exclusivement :

- Habitables : [http://www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE](http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE)
- INQ sur : [www.cnsr.fr](http://www.cnsr.fr)

Confirmation des inscriptions au Club Nautique de Saint-Raphaël le samedi 3 mars de 10h30 à 12h00.

Une demande de dérogation devra être établie pour les numéros de voile non conformes aux règles de classe.

### 4.- Droits d'inscriptions :

- Habitables OSIRIS et IRC 12 euros
- Quillards de sport (INQ) : 8 euros.

### 5.- Programme

#### Dimanche 4 Mars 2018

- 10h55, 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour une à trois courses.
- Remise des prix prévue à 18h00 au club house du CNSR, suivie d'un pot.

### 6. et 7.- Instructions de course et Parcours

Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale.

### 8.- Classements

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 1.

Un prix sera remis au premier de chaque classe.

### 11.- Décharge de Responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques ; (voir la règle : Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

### 12.- Licences et équipements :

- Tous les membres de l'équipage devront être obligatoirement en possession de la licence compétition 2018. Les équipages étrangers devront produire une attestation d'assurance responsabilité civile valide.

- **Armement pour un éloignement à moins de 6 milles d'un abri minimum. Canal VHF 72.**

**ACCUEIL des BATEAUX** : Prévenir le C.N.S.R. si vous souhaitez une place de port pour la nuit du samedi au dimanche :

« **Place au port** » afin de nous permettre de gérer au mieux l'accueil des bateaux faites votre demande au club sur « [regates@cnsr](mailto:regates@cnsr) »  
Accueil port : nuit du 3 au 4 mars  
Contact : Bernard Detruit : 06 08 90 30 95

CLUB NAUTIQUE DE SAINT RAPHAEL

26 place du club Nautique

83 700 SAINT RAPHAEL

[regates@cnsr.fr](mailto:regates@cnsr.fr)